

## **Description de la dotation – Jeu-concours « OUI FM ONE TWO THREE – SPECIAL »**

Organisé sur l'antenne de la radio OUI FM du samedi 27 juin au vendredi 3 juillet 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « OUI FM ONE TWO THREE – SPECIAL », huit dotations sont mises en jeu.

Les gagnants pourront remporter de manière aléatoire l'une des dotations suivantes :

- 1 album vinyle de Turnstile "Never Enough", d'une valeur unitaire indicative de 28.99 € TTC.
- 1 album vinyle Deluxe Edition de Linkin Park "From Zero", d'une valeur unitaire indicative de 41.00 € TTC.
- 1 album vinyle de The Cure "Disintegration", d'une valeur unitaire indicative de 27.99 € TTC.
- 1 album vinyle de Sam Fender "People Watching", d'une valeur unitaire indicative de 27.99 € TTC.
- 1 album vinyle de Violet Grohl "Be Sweet To Me", d'une valeur unitaire indicative de 25.99 € TTC.
- 1 album vinyle de Biffy Clyro "Futique", d'une valeur unitaire indicative de 19.99 € TTC.
- 1 album vinyle de The Cure "Pornography", d'une valeur unitaire indicative de 27.99 € TTC.
- 1 album vinyle de Turnstile "Never Enough", d'une valeur unitaire indicative de 28.99 € TTC.

### Modalités de participation

Pour participer, les auditeurs doivent s'inscrire via le Whatsapp de la radio au 0695339533 en répondant à la question posée par l'animateur dans le jeu ONE TWO THREE. Un top départ donné par l'animateur lancera le début des inscriptions.

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

Seules les inscriptions complètes et valides seront prises en compte pour le tirage au sort.

### Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant ne pourra remporter qu'un seul lot.
- Chaque gagnant sera informé de son gain par e-mail à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription.
- Les gains seront envoyés par voie postale à l'adresse postale indiquée lors de la participation.

### Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

### Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio OUI FM, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ouifm.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.